



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 44090

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur la situation des retraités résidant en France ayant cotisé auprès des caisses de retraite africaines et dont les droits à pension sont libellés en francs CFA. À la suite de la dévaluation du franc CFA, le 12 janvier 1994, le montant des pensions versées aux intéressés a diminué de moitié, voire plus, les caisses locales de sécurité sociale des États de la zone franc n'ayant pas indemnisé la perte de pouvoir d'achat subie. Bien que la mission tripartite mise en place par le Gouvernement afin de rechercher les moyens d'un règlement de cette question ait remis son rapport au Premier ministre au mois de juin dernier, aucune indication n'a encore été fournie quant aux mesures concrètes qui sont envisagées. Deux arguments plaident pour la résolution rapide du problème. Le premier, d'ordre humain, tient à la précarité croissante de la situation de certains retraités qui, depuis presque trois années, sont dans l'attente d'une compensation à leur perte de revenu. Le second, à savoir la spécificité de la relation unissant la France à la zone franc, justifierait qu'une solution de nature dérogatoire soit trouvée pour les seuls États concernés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux préoccupations qui lui ont été soumises à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la situation des Français qui, ayant accompli tout ou partie de leur carrière en Afrique, rencontrent des difficultés pour percevoir leur pension de retraite versée par les caisses locales de sécurité sociale. Une mission a été conduite par l'inspection générale des affaires sociales avec le concours du ministère des affaires étrangères et de la coopération pour procéder à une évaluation des effectifs actuels et futurs des pensionnés concernés, des prestations sociales en cause et des difficultés rencontrées, puis proposer et expertiser les solutions envisageables aux problèmes ainsi recensés. À l'issue de chaque mission, un rapport a été établi par l'inspection générale des affaires sociales. Ces documents ont été intégrés dans le rapport final qui a été remis au Premier ministre au mois d'août. La mission a formulé, dans son rapport remis au Premier ministre et aux ministres concernés au mois d'août, des propositions pouvant permettre d'améliorer la protection de la vieillesse des Français expatriés en Afrique. Les conclusions à tirer de ce rapport font actuellement l'objet d'une concertation interministérielle qui devrait permettre de retenir tout ou partie des propositions avancées. À la lumière de ce rapport, le Gouvernement prendra les décisions qu'imposera la situation. Il ne manquera pas d'informer et de consulter la représentation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44090

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5475

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6160